AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-10-71 228746

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : ~~24 numéros par an~~

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° I34 - NOVEMBRE I97I -

NOUVELLE PULLULATION DE CAMPAGNOLS DES CHAMPS ET MOYENS DE LUTTE ACTUELS

Ravageur classique et périodique des cultures, le campagnol des champs pullule à nouveau en divers points de la circonscription.

Ce petit rongeur nuisible est bien connu : c'est une "souris" d'environ 10 cm de longueur, au corps trapu et à la queue courte (3 cm). Le pelage est gris brun, légèrement plus clair sous le ventre. La tête est caractéristique avec un museau arrondi, de petits yeux, de petites oreilles. Il a des pattes courtes et il trottine. C'est une espèce très prolifique et dont les dégâts sont parfois catastrophiques, la plupart des cultures pouvant être attaquées.

Le campagnol des champs ne peut être confondu avec le mulot (animal de même taille mais plus allongé, avec tête pointue, longue queue et pattes postérieures développées ; le mulot sautille) et le campagnol terrestre (ou rat taupier) d'une taille nettement supérieure (16 - 17 cm) et qui a une vie essentiellement souterraine. Pratiquement non granivore le campagnol terrestre est surtout nuisible aux prairies de moyenne altitude (Doubs - Jura), aux vergers et aux cultures maraîchères et potagères.

OPPORTUNITE ET ORGANISATION DE LA LUTTE :

Les étés et les automnes secs et ensoleillés sont souvent favorables au développement des ravageurs des cultures. Parmi eux le campagnol des champs trouve des conditions de vie qui facilitent sa multiplication. C'est ainsi que depuis quelques semaines nous voyons croître progressivement la population et les observations faites laissent craindre une extension. Il importe donc de surveiller et d'entreprendre la lutte dans tous les secteurs où le développement excessif de ce petit rongeur est à craindre. On objectera peut-être que depuis 1964 les extensions redoutées ont été chaque fois brutalement annihilées dans le courant des mois de Février et Mars mais les prévisions dans ce domaine sont assez aléatoires. Rappelons que la fin de l'hiver est l'époque théorique idéale de lutte (la plupart des réserves étant épuisées) mais des traitements peuvent se révéler nécessaires à l'automne pour la protection des nouvelles emblavures de céréales ou des cultures de colza. La lutte peut être conduite en tout temps si le besoin s'en fait sentir (cas de grave et rapide invasion) mais il est compréhensible que l'intervention sera plus efficace et plus économique si elle est menée sur des populations au tout début de l'extension, c'est-à-dire sur des surfaces limitées.

La lutte collective - qu'il ne faut pas confondre avec la lutte obligatoire - est toujours préférable à l'intervention individuelle. Elle peut être entreprise soit par l'action concertée de plusieurs agriculteurs, soit par le fait des groupements de défense contre les ennemis des cultures. Les résultats obtenus seront d'autant plus complets que l'on agira sur la quasi totalité des surfaces envahies, rendant plus difficiles les réinfestations à partir des zones périphériques non traitées.

MOYENS DE LUTTE :

Les appâts empoisonnés (grains le plus souvent) constituent encore le seul procédé de lutte mais la gamme des produits dont nous disposons s'est enrichie depuis quelques années du chlorophacinone qui présente le grand avantage d'être pratiquement sans danger pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier et qui permet un épandage beaucoup plus rapide des appâts.

C'est un rodenticide organique anticoagulant, c'est-à-dire qu'après ingestion il déclanche de petites hémorragies internes qui affaiblissent progressivement les rongeurs. Il a une action insidieuse et la mort survient sans les manifestations spectaculaires dûes aux poisons proprement dits ; aussi les campagnols sont-ils sans défiance vis à vis de ces appâts.

T./358

.../

On trouve ce produit dans le commerce sous forme de concentrat huileux : Caïd, Raticide Saviac, Quick, etc... ou d'appâts tout préparés : Muca, Quick, etc... Le chlorophacinone est assez onéreux mais la préparation à la ferme en diminue fortement le prix.

Son emploi ne nécessite pas de dispositions particulières en raison de sa faible toxicité vis à vis de l'homme, du gibier et des animaux domestiques (sauf du porc). Il peut être utilisé comme les autres produits directement dans les trous des rongeurs mais vu son inocuité et après les essais conduits en Charente par l'Institut National de la Recherche Agronomique et le Service de la Protection des Végétaux, il est très avantageux de l'épandre en lignes distantes d'environ cinq mètres à l'aide de semoirs ordinaires. Les pertes à la suite de ces traitements sont très réduites et comme cette forme d'épandage est rapide et économique c'est vraisemblablement la méthode qui sera de plus en plus utilisée. Cependant les arrêtés permanents sur la police de la chasse sont susceptibles d'imposer le dépôt des appâts en profondeur sans distinction de produits. En l'absence d'un texte préfectoral organisant la lutte, il sera prudent d'obtenir l'autorisation de la Direction Départementale de l'Agriculture pour les traitements de surface.

Les autres formules utilisables contre le campagnol des champs et le mulot sont nettement plus anciennes et en général bien connues :

Le virus Danitsz, préparé et vendu par l'Institut Pasteur a pour but de provoquer chez les rongeurs, à l'exception de tous les autres animaux, une septicémie dont tout animal atteint meurt en trois jours.

Très employé autrefois le virus Danitsz a donné parfois des résultats médiocres et en tout cas irréguliers. Il faut préciser en effet que cette préparation, qui est une culture microbienne, est très délicate d'emploi dans la pratique agricole : nécessité de l'utiliser peu de temps après sa sortie de l'Institut Pasteur ; conditions assez particulières de préparation des appâts ; conservation à l'abri de la lumière, etc... D'assez nombreuses communes ont cependant obtenu de bons résultats dans le passé.

D'un prix de revient un peu supérieur à celui des graines empoisonnées au phosphure de zinc, le virus Danitsz a aussi, par contre, l'avantage d'être sans danger pour l'homme, les animaux domestiques, le gibier.

Le phosphure de zinc est le poison le plus anciennement utilisé. Des appâts peuvent être trouvés tout préparés dans le commerce sous les noms : appâts C P, Murafal, Raticide Bletox, etc... Il est toutefois plus économique de les préparer à l'aide du blé des producteurs intéressés. Mais comme le phosphure de zinc est extrêmement dangereux, la préparation doit être faite obligatoirement en présence d'un pharmacien. Un mélange de 1 Kg de phosphure, deux litres d'huile de vaseline et d'un colorant (obligatoire) permet de préparer 150 Kgs d'appâts. C'est le produit le plus avantageux mais de loin le plus toxique. Par mesure de précaution, dans les communes où l'on se propose de traiter, le maire est invité à prendre un arrêté municipal limitant la durée des opérations à quelques jours. Dans le cas de lutte généralisée collective, son utilisation est soumise à la promulgation d'arrêté préfectoral et municipal.

Le transport des appâts doit être fait en sacs étanches (papier ou plastique) faciles à brûler après emploi. Les appâts doivent être obligatoirement déposés dans les trous, soit à l'aide de cuillers, soit mieux en ayant recours au "fusil à souris" qui évite de se baisser et permet une répartition plus rapide des appâts. L'épandage à la volée ou en ligne est strictement interdit.

La crimidine est un produit de synthèse nettement moins toxique que le phosphure de zinc. Il est livré dans le commerce sous forme d'appâts, grains ou granulés à 0,1 % sous les noms de : Crimitox, Mulox, Crimix, etc... Il est également très efficace et l'emploi de ces spécialités n'exige pas de formalités ou de dispositions particulières, ce qui n'exclut toutefois pas de prendre des précautions (indications données sur les emballages). Comme pour le chlorophacinone, en l'absence d'arrêté préfectoral, il est recommandé d'obtenir l'autorisation de la Direction Départementale de l'Agriculture.

Les procédés de lutte indiqués ci-dessus sont également valables à l'égard du mulot mais ne le sont pas pour combattre le campagnol terrestre qui constitue un cas particulier (en régression cette année) ; se renseigner éventuellement.

Dernière note : Bulletin 133 - Supplément 1

Les Ingénieurs responsables
des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET